



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation  
des objectifs stratégiques, mesures à prendre  
dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

### Déclaration présentée par le Asia Indigenous Peoples Pact, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

Les populations autochtones d'Asie représentent environ les deux tiers des peuples autochtones du monde, qui sont estimés à 370 millions d'individus. Les femmes autochtones ont un moins bon accès que les hommes autochtones à l'éducation, aux services de santé de base et à l'emploi. Les communautés autochtones manquent souvent d'un accès aux services sociaux de base. Pour les femmes appartenant à ces communautés, cette situation est aggravée par la discrimination sexiste.

On estime que les peuples autochtones représentent 15 % des personnes les plus pauvres du monde, alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population mondiale. Les femmes autochtones sont souvent confrontées à de multiples formes de discrimination, fondées non seulement sur le sexe mais aussi sur l'appartenance à un peuple autochtone. En Asie, les femmes autochtones doivent faire face à de nombreux problèmes en raison de la convergence de plusieurs facteurs de discrimination. La traite des femmes et des filles autochtones en Asie du Sud est le résultat direct de la marginalisation économique, du manque de formation ou d'emploi et des déplacements forcés. Des études ont montré que les cas de traite de femmes et d'enfants avaient augmenté uniquement pendant le déroulement de la Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, dans le Manipur (Inde), on a recensé cinq cas d'enfants sauvés de refuges pour enfants illégaux en 2007, 12 en 2008, 41 en 2009, 169 en 2010, 55 en 2011 et 81 en 2012. La chasse aux sorcières est un autre problème prédominant pour les femmes autochtones d'Asie du Sud.

Les taux supérieurs de VIH/sida et de violence sexuelle en Asie du Sud-Est sont dus au tourisme. L'envahissement provoqué par l'agression par le développement comme par exemple l'extraction minière, les plantations et l'exploitation forestière est source de souffrances. Les peuples autochtones subissent souvent de manière disproportionnée la perte de terres, en particulier de forêts, du fait de politiques de développement non durables dues à des ressources économiques moins importantes et à un moindre contrôle des ressources communes. Les femmes autochtones d'Asie sont également pour la plupart exclues des processus de prise de décision.

Malgré les besoins croissants des peuples autochtones d'Asie, leurs intérêts, notamment ceux des femmes autochtones, ont été absents de la majeure partie du travail réalisé pour les objectifs du Millénaire pour le développement. La Campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'a pas su prendre en compte les besoins des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés, ni s'attaquer aux problèmes propres aux peuples autochtones. La gestion des ressources et des terres, la préservation de la culture et la reconnaissance des droits de l'homme des peuples autochtones sont autant de problèmes majeurs négligés au cours du déroulement de la plus grande partie de la campagne. La plupart des rapports d'étape des pays n'ont impliqué la participation d'organisations de peuples autochtones à aucun moment, que ce soit du stade de la consultation à celui de la récolte de données.

Il ne fait aucun doute que si les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être atteints, aussi peu probable que cela puisse paraître actuellement, les peuples autochtones du monde, soit près de 400 millions de personnes, en retireront

quelques bénéfiques malgré leur invisibilité en termes de cibles et d'indicateurs. Cependant, les efforts de développement et de construction nationale ont fait bien plus de mal que de bien. Alors que l'agression par le développement est au cœur de leur lutte, il est difficile de voir en quoi un programme de développement qui ne prend pas en compte leurs intérêts pourrait avoir un effet autre que néfaste sur la vie des peuples autochtones. De plus, alors que les femmes autochtones font face à une discrimination encore plus forte que les hommes autochtones, ne pas lutter contre ce degré de marginalisation ne peut que rendre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement inatteignables.

C'est pourquoi nous demandons une consultation séparée pour les peuples autochtones ainsi que des cibles et indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue de l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015. Il est important de conserver les cibles déjà établies et dans le même temps de développer des indicateurs et des cibles clefs qui refléteront les aspirations des peuples autochtones et plus particulièrement des femmes autochtones. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas adaptés à la réalité des peuples autochtones (par exemple le seuil de pauvreté est fixé à 1,25 dollar par jour, ce qui sous-entend que vous n'êtes pas pauvre si vous gagnez plus). Il est indispensable de prendre en compte les opinions, les perspectives et les objectifs des femmes autochtones dans le programme de développement pour l'après-2015 pour faire en sorte que les futures stratégies n'aggravent pas plus les violations des droits des femmes autochtones.

Afin de réaliser les objectifs futurs au niveau local, nous avons identifié neuf domaines clefs dans lesquels élaborer des indicateurs pour s'assurer du respect des besoins des peuples autochtones, notamment des femmes et des filles autochtones :

- La protection des droits à des territoires, des terres et des ressources naturelles, notamment pour les femmes autochtones;
- L'intégrité du patrimoine culturel des peuples autochtones;
- Le respect de l'identité et la non-discrimination, notamment le respect de la dignité des femmes autochtones;
- Une éducation respectueuse de leur culture pour les femmes et les filles autochtones;
- La santé, notamment des indicateurs de santé appropriés pour les femmes et les filles autochtones;
- La pleine participation, informée et efficace des femmes autochtones;
- L'accès des femmes et des filles autochtones aux infrastructures et aux services sociaux de base pour répondre à leurs besoins;
- L'étendue des menaces externes vis-à-vis de la protection des femmes et des filles autochtones des conflits et de la militarisation;
- Les dynamiques démographiques des peuples autochtones, notamment des femmes autochtones.

Dans la Déclaration de Manille des parlementaires et de la société civile sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et

le programme de développement pour l'après-2015, adoptée le 21 novembre 2012, il a été conclu ce qui suit au sujet de l'égalité :

7. Nous nous efforcerons de faire inclure dans les lois, les politiques et les programmes de nos pays, des mesures adaptées à la protection et à la promotion de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion sociale. À noter que les futurs indicateurs et cibles de développement doivent être pensés pour mettre en lumière les inégalités plutôt que de les masquer. Les principaux défis sont les suivants :

7.1 La priorité doit être donnée aux pays avec des besoins particuliers comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en ciblant les populations et les pays les plus vulnérables.

7.2 Rattacher un objectif d'égalité des sexes et de ventilation par sexe à chaque indicateur du programme de développement pour l'après-2015.

7.3 Il est nécessaire d'assurer la production de données ventilées car elles sont indispensables pour justifier des progrès réalisés dans tous les secteurs de la société et lutter contre les inégalités.

7.4 Faire en sorte que les groupes marginalisés, par exemple les personnes handicapées et les peuples autochtones, soient en mesure de participer efficacement au développement et à la mise en place des politiques, des plans et des programmes.

De plus, à partir des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones lors de sa cinquième session, au sujet des femmes et des filles autochtones nous pouvons dire que :

- La redéfinition des objectifs du Millénaire pour le développement est l'occasion d'inclure des cibles et des indicateurs tenant compte des préoccupations des peuples autochtones, notamment des femmes autochtones. Ces objectifs constituent un cadre stratégique favorisant la pleine intégration des objectifs du Programme d'action, qui constitue une stratégie importante pour un développement axé sur les droits de l'homme dont le but est de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, y compris les femmes autochtones;
- Compte tenu du caractère intersectoriel de la question de l'égalité entre les sexes, il est également primordial de tenir pleinement compte de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre et le suivi de tous les autres objectifs qui sont associés à la Déclaration et aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en reconnaissant et en respectant la diversité culturelle des peuples autochtones, y compris des femmes et des filles.

Pour finir, dans la Déclaration de Bali des parlementaires et de la société civile sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015, adoptée le 26 mars 2013, les représentants des peuples autochtones ont contribué aux recommandations suivantes sur les femmes autochtones et la problématique hommes-femmes :

- Au sujet de l'égalité et de la non-discrimination : Pour obtenir la non-discrimination des peuples autochtones, leur identité unique et leurs droits

collectifs, basés sur les droits de l'homme et les instruments internationaux, doivent être reconnus et protégés. À noter que les futurs indicateurs et cibles de développement doivent être pensés en concertation avec les différentes parties prenantes, en s'assurant de la participation des femmes autochtones, afin de mettre en lumière et combattre les inégalités plutôt que de les masquer, en particulier celles qui marginalisent les peuples autochtones, les femmes et les filles;

- Le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure un objectif spécifique pour l'égalité des sexes et les droits des femmes afin d'assurer le développement de la participation, de la prise de décision et des capacités des femmes autochtones. Cet objectif prendra en compte le fait que les multiples inégalités augmentent les cas de marginalisation, d'insécurité et de violence sexiste vécus par les femmes. Il convient d'attacher une attention particulière à la protection des droits des femmes touchées par la convergence d'inégalités, notamment les femmes autochtones, les migrantes, les femmes en situation de conflit, d'après conflit et de crise humanitaire, les travailleuses du sexe, les femmes touchées par des catastrophes, les femmes handicapées et les femmes vivant avec le VIH. Tous les autres objectifs doivent avoir des cibles et des indicateurs ventilés par sexe.
-